

Cahors, le 05 JUIL. 2023

Le président du Département
à

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE LOCALE
Service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables

Affaire suivie par : Willy PARNAUDEAU
Ligne directe : 05.65.53.43.38
Mail : willy.parnaudeau@lot.fr



Monsieur Jean-Pascal LEBRETON
Directeur départemental des Territoires
Cité administrative
127 quai Cavaignac
46000 CAHORS

OBJET : dossier n° PC 046 013 22 B0002, présenté par la société Energie Bach,
relatif à un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Pech Méjo »
sur la commune de Bach

Monsieur le Directeur,

Vous avez souhaité connaître mon avis sur la demande présentée par la société Energie Bach, en vue d'obtenir le permis de construire pour implanter une centrale photovoltaïque sur la commune de Bach.

Comme vous le savez, le Département et la quasi-totalité des communautés d'agglomération et de communes lotoises ont élaboré une charte pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot.

Cette charte affirme des valeurs et exigences communes auxquelles le projet ne répond pas. Je ne peux en conséquence qu'émettre un avis négatif à son encontre

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Pour le président,
la vice-présidente déléguée

DDT du Lot Date 07 JUIL. 2023
Catherine MARLAS

Copie :

- M. Jean-Claude SAUVIER, Président de la Communauté de communes du Pays de Labenque Limogne
- M. Patrick VALETTE, Maire de Bach

	Attribution	Contribution	Information
Dir			
Dir adj			
UPE-UAJCL			
UESRD			
ST ADET			
SEFE			
SGSVD	✓		
SPPDD			
SGC			
Signature Direction <input type="checkbox"/>		Signature Préfet <input type="checkbox"/>	
URGENT <input type="checkbox"/>		Réponse pour le :	